

Fiche à destination de l'administration et des étudiants

- Assurances et responsabilités

Les étudiants stagiaires devront détenir une attestation d'assurance en responsabilité civile.

- Frais de séjour et de transport

L'Ecole de l'air **prend en charge les frais de restauration et d'habillement**. Les frais de transport par voie ferrée sont à la charge des étudiants. Un bus accueillera puis déposera les étudiants à la gare d'Aix-en-Provence TGV.

- Aptitudes médicales

Les étudiants devront être détenteurs d'un certificat de non-contre-indication à la pratique du sport et être à jour de leurs vaccinations. Ils devront également être en possession de leur carte vitale et de leur mutuelle, ainsi que d'un moyen de paiement en cas d'hospitalisation.

- *Modalités de séjour*

Les étudiants seront logés sous tentes chauffées d'une vingtaine de places pendant la totalité du stage. Ils prendront leurs repas au mess mixte de l'Ecole de l'air, sauf exception (ration de combat). Concernant les activités sportives, les activités proposées seront accessibles à tous.

- Encadrement

Les étudiants seront encadrés par des officiers qualifiés ainsi que par des instructeurs brevetés durant les heures ouvrables. Entre les activités et pendant les heures non-ouvrables, les étudiants seront pris en charge par des élèves-officiers de première année de l'Ecole de l'air.